



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 035-263502221-20240417-D_2024_17-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
17

Séance du 10 avril 2024

Objet

Budget de l'EHPAD
Les Charmilles

Approbation de l'État
Réalisé des Recettes et des
Dépenses
(ERRD) 2023

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 21 mars 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Abi Fadel, Denigot, Brault, Maës, Salitra, Motte-Tchernia et Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Fouchet qui donne pouvoir à Mme Lanson

Monsieur Lemonnier qui donne pouvoir à Mme Gautier

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Porcher

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	13
Présents	9
Votants	11

Vote

Pour	11
Contre	0
Abstention	0

BUDGET DE L'EHPAD LES CHARMILLES

----- APPROBATION DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2023 -----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En vertu de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration élit Madame Lanson, Vice-Présidente déléguée, pour présenter en vote l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses du Président après qu'il en eut été débattu, étant précisé que le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la signature du CPOM au 1^{er} janvier 2022,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) de l'EHPAD Les Charmilles qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Dépenses réalisées	2 782 256,57 €	985 999,82 €	2 476 890,03 €	6 245 146,42 €
Recettes réalisées	2 759 354,30 €	983 790,32 €	2 239 433,00 €	5 982 370,35 €
Résultat de l'exercice 2023	- 23 047,36 €	- 2 271,68 €	- 237 457,03 €	- 262 776,07 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 035-263502221-20240417-D_2024_17-DE

TABLEAU DE FINANCEMENT

Dépenses réalisées	284 186,33 €
Recettes réalisées	80 454,36 €
Prélèvement sur fonds de roulement	203 731,97 €

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

